

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NEOPREDINOL**

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 5092-GHS

Page 1 de 10

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

NEOPREDINOL

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produit de nettoyage

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	MENNO CHEMIE-VERTRIEB GMBH	
	Allemagne	
Rue:	Langer Kamp 104	
Lieu:	D-22850 Norderstedt	
Téléphone:	+49(0)40/5290667-0	Téléfax: +49(0)40/5290667-66
e-mail:	info@menno.de	
Interlocuteur:	Jan Nevermann	
Internet:	www.menno.de	
Service responsable:	Giftinformationszentrum-Nord (GIZ-NORD), Zentrum für Pharmakologie und Toxikologie, Georg-August-Universität Göttingen, D-37075 Göttingen, Deutschland	
	Tel.: 0551 / 1 92 40	
	Tel.: 0551 / 38 31 8-0 (medical staff)	
	Fax.: 0551 / 38 31 8-81	
	Mail: giznord@giz-nord.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Tel.: 0551 / 1 92 40**Information supplémentaire**

Les indications relatives aux caractéristiques physiques et chimiques ne sont pas appropriées à l'élaboration d'une spécification.

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: Xi - Irritant

Phrases R:

Irritant pour les yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Irritant pour les yeux et la peau.

**Classification SGH**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NEOPREDINOL**

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 5092-GHS

Page 2 de 10

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Natriumdodecylsulfate  
 tartaric acid  
 Amides, Coco-N-[3-(Dimethylamino)Propyl], N-oxide

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05

**Mentions de danger**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P362 Enlever les vêtements contaminés.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Contient dipentène. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Aucun à notre connaissance.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## NEOPREDINOL

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 5092-GHS

Page 3 de 10

## Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
	Alcohols, C12-14, ethoxylated sulfates, sodium salts	5 - < 10 %
68891-38-3		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2A; H315 H319	
201-069-1	citric acid	1 - < 5 %
77-92-9	Xi - Irritant R36	
	Eye Irrit. 2; H319	
205-788-1	Natriumdodecylsulfate	1 - < 5 %
151-21-3	Xn - Nocif, Xi - Irritant R22-38-41	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412	
01-2119489461-32		
201-766-0	tartaric acid	1 - < 5 %
87-69-4	Xi - Irritant R41	
	Eye Dam. 1; H318	
	Amides, Coco-N-[3-(Dimethylamino)Propyl], N-oxide	1 - < 5 %
68155-09-9	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R38-41-51-53	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H318 H411	
205-341-0	dipentène	< 1 %
138-86-3	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R10-43-38-50-53	
601-029-00-7	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H400 H410	

Textes des phrases R et H voir la section 16.

## Information supplémentaire

Indication des substances contenues aux termes du Règlement applicable aux détergents 648/200/CE :

5 - 15 % Agents tensioactifs anioniques ,  
 < 5 % Agents tensioactifs nonioniques

## SECTION 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

## Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

## Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver avec de l'eau et du savon.

## Après contact avec les yeux

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.  
 Consulter un médecin. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

## Après ingestion

Faire boire beaucoup d'eau. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, il

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### NEOPREDINOL

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 5092-GHS

Page 4 de 10

faut procéder à un lavage gastrique sous surveillance médicale qualifiée. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non combustible. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La combustion produit des fumées irritantes.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### **Information supplémentaire**

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

voir chapitre 7. Manipulation et stockage

Équipement de protection individuel, voir section 8.

voir chapitre 13. Considérations relatives à l'élimination Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NEOPREDINOL**

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 5092-GHS

Page 5 de 10

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de précautions spéciales requises.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver hermétiquement fermé. Sol lisse sans joints Conserver dans le conteneur d'origine.

**Indications concernant le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à une température inférieure à 50 °C.

Conserver à une température supérieure à 0 °C.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tierwaschmittel

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

**Protection des mains**

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Gants de protection

**Protection de la peau**

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore - jaune clair
Odeur:	aromatique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C): 3

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NEOPREDINOL**

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 5092-GHS

Page 6 de 10

Point initial d'ébullition et intervalle  
d'ébullition:

100 °C

Point d'éclair:

&gt; 61 °C DIN 51755

**Inflammabilité**

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé

Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Température de décomposition:

non déterminé

**Propriétés comburantes**

Dans un test selon la directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés comburantes) le produit s'est avéré ne pas être comburant.

Pression de vapeur:  
(à 20 °C)

20 hPa calcul.

Densité (à 20 °C):

1 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité:

complètement miscible

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage:

non déterminé

Densité de vapeur:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide:

non déterminé

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable à température et pression ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun à notre connaissance.

**10.4. Conditions à éviter**

En plein soleil pendant une période de temps prolongée. Sources directes de chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NEOPREDINOL**

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 5092-GHS

Page 7 de 10

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DL50/orale/rat = &gt;2.000 mg/kg (L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.)

DL50/cutanée/lapin = &gt;10.000 mg/kg (L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.)

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
77-92-9	citric acid				
	par voie orale	DL50	5400 mg/kg	souris	
151-21-3	Natriumdodecylsulfate				
	par voie orale	DL50	>500-<=200 0 mg/kg	rat	OECD 401
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	lapin	
87-69-4	tartaric acid				
	par voie orale	DL50	4360 mg/kg		

**Irritation et corrosivité**

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.

Irritation/corrosion aiguë des yeux : irritant

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Ce produit est classé et étiqueté en conformité avec la directive 1999/45/CE. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## NEOPREDINOL

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 5092-GHS

Page 8 de 10

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
77-92-9	citric acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	440-760 mg/l	96 h	Leuciscus idus	
151-21-3	Natriumdodecylsulfate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>10-<=100	96 h	Pimephales promelas	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. L'agent tensioactif contenu est biodégradable à plus de 90%.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
77-92-9	citric acid	-1,72
151-21-3	Natriumdodecylsulfate	-2,03
87-69-4	tartaric acid	-0,76

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucun à notre connaissance.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

020109 DÉCHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE AINSI QUE DE LA PRÉPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS; déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

020109 DÉCHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE AINSI QUE DE LA PRÉPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS; déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NEOPREDINOL**

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 5092-GHS

Page 9 de 10

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

S56 - Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Après nettoyage, les matériaux peuvent être remis aux entreprises locales de recyclage de plastiques.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**Transport maritime (IMDG)**

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Marine polluant: nein

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): 0,154 % (1,541 g/l)

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes.  
Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

**Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3**

10 Inflammable.  
22 Nocif en cas d'ingestion.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**NEOPREDINOL**

Date d'impression: 26.02.2014

Code du produit: 5092-GHS

Page 10 de 10

36	Irritant pour les yeux.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
51	Toxique pour les organismes aquatiques.
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*